



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1<sup>er</sup> Avril 2009

## **235-D 22-09 – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : Monsieur Henri SAILLOUR**

Madame Chantal CAULIE-OLLIVIER, Conseillère Municipale de la liste « Ensemble pour un avenir durable » a, par lettre en date du 5 Février 2009, présenté sa démission d'élue.

Le Conseil Municipal doit procéder à l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Ensemble pour un avenir durable » pour pourvoir le siège vacant, en application de l'article L 270 du Code Electoral.

Monsieur Emmanuel SANCHEZ puis Madame Marie-France LE BRIS, candidats presentis ne souhaitant pas siéger au sein de l'assemblée, il est fait appel au candidat venant immédiatement après, à savoir **Monsieur Henri SAILLOUR**, né le 15 Septembre 1947 qui accepte de siéger au sein de l'assemblée municipale.

Il est demandé au Conseil Municipal d'installer **Monsieur Henri SAILLOUR** comme conseiller municipal à compter de ce jour.

Le tableau du Conseil Municipal sera modifié, tenant compte de cette installation, Monsieur Henri SAILLOUR prenant rang à la suite des conseillers municipaux élus antérieurement dans l'ordre selon lequel ils ont accédé au Conseil Municipal.

## **235-D 23 - 09 – MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES et DE LA REPRESENTATIVITE DE LA VILLE AU SEIN DE CERTAINES INSTANCES**

Vu la délibération de ce jour portant installation de Monsieur Henri SAILLOUR Conseiller Municipal, il est proposé au Conseil Municipal

① - de modifier comme suit la composition des commissions municipales :

### **Commission Education – Solidarité – Famille :**

Monsieur le Maire, Président

→ *Avec voix délibérative*

Madame Madeleine CHEVALIER, Vice-Présidente  
Madame Marie-Janick MICHEL  
Madame Marie-Thérèse CREACHCADEC  
Monsieur Thierry BOURHIS  
Madame Claudie BOURNOT-GALLOU  
Monsieur Michel LE BOURDONNEC  
Monsieur Jean-Pascal GALLOU

→ *Avec voix consultative*

Madame Nicole DARE-DIVERREZ  
Madame Sophie LE BARS

### **Commission Sport – Vie Associative – Culture**

Monsieur le Maire, Président

→ *Avec voix délibérative*

Monsieur Alain KERDEVEZ, Vice-Président  
Madame Isabelle MAZELIN  
Madame Marie-Laure GARNIER  
Madame Dina VENEZIA  
Monsieur Larry REA  
Madame Chantal GUITTET  
Madame Marion LE PACHE  
Monsieur Henri SAILLOUR

→ *Avec voix consultative*

Madame Yolande KERVELLA  
Monsieur Auguste AUTRET

② - de désigner :

- Au sein du conseil d'Administration de CREA-CRECHE : Madame Noëlle BERROU-GALLAUD  
(avec voix consultative)

- Au sein de l'association SERCAB, gestionnaire du réseau câblé des villes de BREST et du RELECQ KERHUON : Monsieur Henri SAILLOUR (membre suppléant)

***Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'Unanimité***

## 235-D 24 - 09 – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX : MODIFICATION DU TABLEAU

Par délibération n° D 55/08 du 27 Mars 2008, le Conseil Municipal avait fixé les indemnités de fonction du maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux dans la limite de l'enveloppe maximale déterminée par application de la majoration prévue aux articles L 2123-28 – L 2123-23 et R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'installation à compter de ce jour de Monsieur Henri SAILLOUR comme conseiller municipal, il convient de modifier le tableau des indemnités.

Enveloppe maximale à répartir suivant le classement démographique de 20 à 50 000 habitants puisque la commune est éligible à la D.S.U. :

Maire : Taux maximal	90 % de l'indice 1 015	3 377,23 €
Adjointes : Taux maximal	33 % de l'indice brut 1 015	1 238,32 €
Soit, à répartir au maximum : 3 377,23 € + 1 238,32 € x 9 = <b>14 522,11 €</b>		

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les indemnités de fonction figurant au tableau joint en annexe.

***Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'Unanimité***

**TABLEAU DES INDEMNITES DES MAIRE, ADJOINTS  
ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

<b>Nom – Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant mensuel brut</b>
Yohann NEDELEC	Maire	90 %	3 377,23 €
Michèle PERON	1 <sup>ère</sup> Adjointe	24,75 %	928,74 €
Ronan TANGUY	2 <sup>ème</sup> Adjointe	24,75 %	928,74 €
Isabelle MAZELIN	3 <sup>ème</sup> Adjointe	24,75 %	928,74 €
Renaud SARRABEZOLLES	4 <sup>ème</sup> Adjoint	24,60 %	923,11 €
Marie-Christine MAHMUTOVIC	5 <sup>ème</sup> Adjointe	24,75 %	928,74 €
Romain OLLIVIER	6 <sup>ème</sup> Adjoint	27,50 %	1 031,93 €
Madeleine CHEVALIER	7 <sup>ème</sup> Adjointe	24,75 %	928,74 €
Alain KERDEVEZ	8 <sup>ème</sup> Adjoint	24,75 %	928,74 €
Marie-Janick MICHEL	9 <sup>ème</sup> Adjointe	24,75 %	928,74 €
Jacques COUSIN	Conseiller municipal	0	0
Louis HAMONOU	Conseiller municipal	2,67 %	100,19 €
Dominique BONNEAU	Conseiller municipal	2,67 %	100,19 €
François KERJEAN	Conseiller déléguée	7,22 %	270,93 €
Bernard CALVEZ	Conseiller municipal	2,67 %	100,19 €
Josiane PERON	Conseiller municipal	2,67 %	100,19 €
Marie-Thérèse CREACHCADEC	Conseillère déléguée	7,22 %	270,93 €
Chantal GUITTET	Conseiller municipal	2,67 %	100,19 €
Claudie BOURNOT-GALLOU	Conseillère déléguée	7,22 %	270,93 €
Nicole DARE-DIVERREZ	Conseillère municipale	2,67 %	100,19 €
Larry REA	Conseiller municipal	2,67 %	100,19 €
Dina VENEZIA	Conseillère municipale	2,67 %	100,19 €
Claudine FERRE-CARIOU	Conseillère municipale	2,67 %	100,19 €
Marie-Laure GARNIER	Conseillère déléguée	7,22 %	270,93 €
Thierry BOURHIS	Conseiller municipal	2,67 %	100,19 €
Romuald HUBERT	Conseiller municipal	2,67 %	100,19 €
Marcel DANTEC	Conseiller municipal	0	0
Gilles KERJEAN	Conseiller municipal	2,67 %	100,19 €
Marion LE PACHE	Conseillère municipale	2,67 %	100,19 €
Michel LE BOURDONNEC	Conseiller municipal	0	0
Jean-Pascal GALLOU	Conseiller municipal	2,67 %	100,19 €
Noëlle BERROU-GALLAUD	Conseiller municipal	2,67 %	100,19 €
Henri SAILLOUR	Conseiller Municipal	2,67 %	100,19 €
<b>TOTAL</b>			<b>14 520,21 €</b>

**235-D 25- 09 – PLAN DE RELANCE DE L’ECONOMIE ET FCTVA : APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L’ARTICLE 1<sup>ER</sup> DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009, CODIFIEES A L’ARTICLE L. 1615-6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, POUR LE VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l’économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l’article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s’engagent, par convention avec le représentant de l’Etat, à accroître leurs dépenses d’investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l’attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu’ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ① - PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d’équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 646 795 € ;
- ② - DECIDE d’inscrire au budget de la commune 2 537 645 € de dépenses réelles d’équipement, soit une augmentation de 54 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l’Etat ;
- ③ - AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l’Etat la convention par laquelle la commune s’engage à augmenter ses dépenses réelles d’équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d’attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

***Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l’unanimité***

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2009

## Arrêtés pris dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

**Arrêté n° 50/09 du 2 Mars 2009 : Délégation du Conseil Municipal au Maire :** Passation d'un contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG

**Arrêté n° 51/09 du 9 Février 2009 : Délégation du Conseil Municipal au Maire :** Passation d'une convention de partenariat avec le CNFPT concernant la formation continue 2009 du personnel

**Arrêté n° 54/09 du 4 Mars 2009 : Délégation du Conseil Municipal au Maire :** Arrêté portant concession de logement par nécessité absolue de service (logement de l'Astrolabe au Complexe Sportif de Kerzincuff)

**Arrêté n° 56/09 du 17 Février 2009 : Délégation du Conseil Municipal au Maire :** Création d'une régie de recettes pour la collecte d'annonces publicitaires

**Arrêté n° 125/09 du 18 Mars 2009 : Délégation du Conseil Municipal au Maire :** Signature d'un contrat de maintenance avec la Société S.M.I. pour l'assistance au titre des équipements informatiques